



Ai je une chance au prud'homme ?

Par **saxo**, le **05/02/2009** à **19:21**

J'etais intervenant dans une societe de securite,je travaillais principalement la nuit de 20hr à 8hr00.

Hors ma patronne me payais sur la base de 151hr67,plus une heure toutes les quatre interventions.Ce qui d'apres moi me fait perdre beaucoup d'argent.

Si par mois je regardais le nombre de nuit de 12hr00 et que je compare je me rends compte q'elle me doit de l'argent et donc aussi des paniers supplementaires(un panier pour sept de travail)

Je compte alle au prud'homme en demandant le remboursement de la difference plus les paniers manquant et un dommage interet ainsi qu'un prejudice morale,car j'ai bien cru perdre mon appartement et me retrouver dans la rue.

Ai je une chance de gagner au prud'homme ?

Merçi de votre reponse...